RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°61/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le mercredi 13 octobre 2021

<u>Présents</u>: M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. Franck PENEL, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés: M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva, Mme HOGNON Sophie.

Secrétaire de séance: M. CAYUELA Jean-Marie.

Objet: Renouvellement convention de prestation concernant la mise à disposition par l'APLEC d'intervenants en catalan à l'école primaire de Latour-Bas-Elne – Autorisation de signature

Monsieur Le Maire expose:

La Commune de Latour-Bas-Elne avait signé pour l'année 2020/2021 une convention avec l'APLEC « Association Per a L'Ensenyament del Català », pour assurer les cours de langue catalane dans les écoles de la Commune qui le souhaitent.

Afin de renouveler ce dispositif pour l'année 2021/2022, il convient de signer une convention avec l'association APLEC.

Monsieur Le Maire donne lecture de cette convention.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- L'APLEC dispensera les cours de langue Catalane à raison de 7 heures par semaines à l'école primaire Joseph Dauriach,
- L'APLEC assure le recrutement de l'intervenant,
- La Commune de Latour-Bas-Elne s'engage à payer à l'APLEC 50 % du coût correspondant aux heures dispensées.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de ce dispositif sur l'école primaire de Latour-Bas-Elne et d'autoriser à signer la convention ci-annexée.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE que les élèves de l'école primaire de Latour-Bas-Elne puissent continuer de bénéficier dans les conditions énoncées dans ladite convention du dispositif mis en œuvre par l'APLEC dans le cadre de la sensibilisation à la langue Catalane,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, François BONNEAU



Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 21 octobre 2021